

14 oct 2022 -19:14

Appartient à [Conseil des ministres du 14 octobre 2022](#)

Modification du Code judiciaire

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant modification du Code judiciaire et de plusieurs lois.

Concrètement, l'avant-projet de loi relatif à la mention des voies de recours et portant dispositions diverses en matière judiciaire tend à apporter différentes modifications :

- au Code judiciaire
- à la loi déterminant le cadre du personnel des cours et tribunaux du travail
- à la loi portant dispositions diverses en matière d'informatisation de la Justice, de modernisation du statut des juges consulaires et relativement à la banque des actes notariés

Il existe une disposition transitoire pour les notifications et les significations faites après le 1er janvier 2023 mais lorsque la décision a été rendue avant le 1er janvier 2023. Tous les jugements rendus à partir du 1er janvier 2023 devront comporter une fiche informative.

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Kristel Janssen
Porte-parole (FR)
+32 479 49 69 77
kristel@teamjustitie.be

Edward Landtsheere
Porte-parole (NL)
+32 479 44 93 29
edward@teamjustitie.be